



Récupérer mes documents et mon solde de tout compte

Par lilite64

bonsoir

licenciée pour inaptitude non professionnelle, j'ai reçu ma LRAR ou il est indiqué que mon solde de tout compte et tous les documents sont à disposition au siège de l'entreprise

je m'y suis présentée mais les personnes présentes (le collaborateur de mon employeur et son assistante) n'étaient au courant et non rien trouvé, laissé pour moi

mon employeur et en vacances

la mutuelle m'a contacté et m'a annoncé que mon contrat était suspendu et que pour sa "portabilité" je devais leur envoyer la notification de pôle emploi. Je n'aurai cette notification que après avoir fourni à pôle emploi l'attestation de mon employeur

pouvez-vous me donner votre avis

merci

Par ESP

Bonjour,

Et oui, un salarié ne peut exiger de l'employeur qu'il lui envoie les documents à son domicile...

Il n'y a que la justice qui peut le condamner et donc rendre portables les documents (Cour de cassation, chambre sociale, 12 novembre 2002, n° de pourvoi 01-40047; 14 décembre 2010, n° 09-68742).

Prenez contact avec un conseiller syndical ou du CPH, voir avec l'inspection du travail (se rendre sur le site de la DIRECCTE pour retrouver les coordonnées de l'inspection du travail).

Par lilite64

bonjour

merci pour la réponse

pensez-vous que si j'ai besoin de soins et donc pas de mutuelle

devant les PH je peux demander des dommages et intérêts

et j'attends qu'il rentre de vacances

ou je lui envoie un RAR lui demandant qu'il me les retourne par courrier